REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE – ARRONDISSEMENT LE MANS
CANTON DE BONNETABLE
COMMUNE DE LA GUIERCHE (72380)

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2026 (article L2121-25 du CGCT)

Date de la convocation : 2 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation : 2 octobre 2026
Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers de membres en exercice : 15
Nombre de conseillers présents à la séance : 15
Nombre de conseillers absents : NÉANT
Nombre de pouvoir : NÉANT

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents :

- Monsieur Eric BOURGE, Maire,
- Madame Françoise ROSALIE,
- Monsieur Jany PERRIN,
- Madame Élodie GAUTIER,
- Madame Régine RONCIERE,
- Madame Véronique DALMONT,
- Madame Véronique BUREL,
- Monsieur Mickaël BESNARD,
- Monsieur Gaëtan GEFFROY,
- Monsieur Julien GERVAIS,
- Madame Laure BOURASSEAU,
- Monsieur Matthieu DUBOIS,
- Madame Vanessa TALON,
- Monsieur Alexandre HATET,
- Monsieur Vincent GUERINEAU.

Absents excusés : NEANT

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Vanessa TALON.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Vanessa TALON a été désignée secrétaire de séance.

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:23 (Europe/Paris)
Collectivité : La Guierche
https://www.laguierche.fr/documents_administratifs/83072

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN COURS DE SEANCE		
N° délibération	Intitulé - Objet	Vote – Approbation délibération
➢N°55-10-2026	DÉFINITION DU PRUX DE VENTE DE TUILES	Adoptée à l'unanimité
➢N°56-10-2026	RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027 : DÉSIGNATION DU COORDINATEUR COMMUNAL ET FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS	Adoptée à l'unanimité
➢N°57-10-2026	Échange d'une bande de terrain nouvellement cadastré n° 1368 et 1369	Adoptée à l'unanimité
➢N°58-10-2026	Cession d'une partie de l'atelier municipal et du terrain attenant – Parcelle ZE n°0293 b – Validation de l'emprise définitive et autorisation de signature de l'acte de vente	Adoptée à l'unanimité
➢N°59-10-2026	Accord de principe de participer à la fourniture de clôture	Adoptée à l'unanimité
➢N°60-10-2026	Renouvellement de la convention de prestations de fourrière pour l'année 2027.	Adoptée à l'unanimité
➢N°61-10-2026	DEMANDE D'AIDE SOCIALE	Adoptée à l'unanimité
➢N°62-10-2026	DEMANDE D'AIDE SOCIALE	
➢N°63-10-2026	: Accord de principe : projet de « Potager partagé »	

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du dix septembre deux mil vingt-six, comprenant les délibérations prises lors de cette séance, a été affichée au panneau d'affichage extérieur de la mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales et déposé sur le site internet de la commune.

Fait à La Guierche, le 8 octobre 2026

Les présentes délibérations sont consultables en mairie et peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

LE MAIRE,
Éric BOURGE

MAIRIE DE LA GUIERCHE (SARTHE)

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:23 (Europe/Paris)
Collectivité : La Guierche
https://www.laguierche.fr/documents_administratifs/83072